

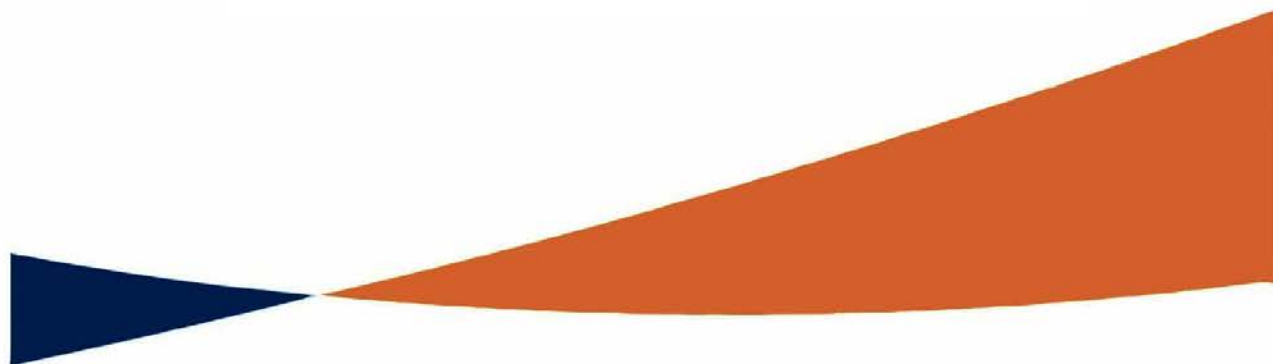


Prospérité Canada

L'éducation financière

Manuel du participant

L'épargne



Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-1

Banques et caisses populaires ou coopératives de crédit

Les banques et caisses populaires ou coopératives de crédit sont des endroits où vous pouvez, en toute sécurité, déposer votre argent, encaisser vos chèques, payer vos factures, demander un prêt ou une carte de crédit et utiliser une variété d'outils de placement et pour l'épargne. Le tableau ci-dessous explique les différences entre les banques et les caisses populaires ou coopératives de crédit.

Banque	Caisse populaire ou coopérative de crédit
Société à but lucratif	Société sans but lucratif qui a comme engagement principal de servir les besoins financiers de ses membres.
Sous réglementation fédérale, en vertu de la <i>Loi sur les banques</i> .	Sous réglementation provinciale, il y a donc des différences entre les provinces.
Détenue par ses actionnaires, les actions sont vendues en Bourse.	Le fait d'être membre vous donne le droit de vote. Vous pouvez collaborer à la direction de la caisse populaire ou coopérative de crédit en faisant partie du conseil d'administration ou de comités.
Vous n'avez pas à être membre pour ouvrir un compte.	Vous devez d'abord acheter une part pour devenir membre avant d'ouvrir un compte.
Au Canada il y a des banques de propriété canadienne et étrangère qui exercent leurs activités.	Détenue et régie par ses membres. Le lien commun qui unit les membres est variable. C'est parfois la religion, l'ethnie, l'intérêt social, la profession, l'emploi ou la région géographique.
Jusqu'à 100 000 \$ d'assurance-dépôts par l'intermédiaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Cette assurance signifie que vous allez ravoir votre argent si la banque fait faillite. Elle ne couvre que les comptes de dépôt et non les produits de placement qui fluctuent en valeur. L'assurance est accordée par personne et par institution financière. Les comptes conjoints et les régimes enregistrés sont assurables séparément. Se reporter à la section Ressources où est indiqué un site Web qui énumère toutes les banques canadiennes et étrangères visées par l'assurance de la SADC.	L'assurance-dépôts varie selon la province. Elle va de 100 000 à un montant illimité. Elle vous garantit que vous récupérerez votre argent si la caisse populaire ou coopérative de crédit fait faillite. Elle ne couvre que les comptes de dépôt et non les produits de placement qui fluctuent en valeur. L'assurance est accordée par personne et par institution financière. Les comptes conjoints et les régimes enregistrés sont assurables séparément. Se reporter à la section Ressources pour une liste des limites d'assurance-dépôts des caisses populaires ou coopératives de crédit par province.

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-2

Assurance-dépôts dans les caisses populaires ou coopératives de crédit selon les provinces

Province	Assurance-dépôts	Qui est l'assureur ?
Colombie-Britannique	100 % - illimité	BC Credit Union Deposit Insurance Corporation.
Alberta	100 % - illimité	Alberta Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
Saskatchewan	100 % - illimité	Saskatchewan Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
Manitoba	100 % - illimité	Société d'assurance-dépôts du Manitoba.
Ontario	Jusqu'à 100 000 \$ par personne pour les dépôts non enregistrés et 100 % pour les régimes enregistrés.	Société ontarienne d'assurance-dépôts.
Québec	Jusqu'à 100 000 \$ par personne.	Autorité des marchés financiers.
Nouvelle-Écosse	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Nova Scotia Credit Union Deposit Insurance Corporation.
Nouveau-Brunswick	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.
Terre-Neuve-et-Labrador	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Newfoundland and Labrador Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
Île-du-Prince-Édouard	Jusqu'à 125 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 125 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires.

Sites Web utiles :

La Société d'assurance-dépôts du Canada <http://www.cdic.ca/>

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada <http://www.fcac-acfc.gc.ca/>

Association des banquiers canadiens <http://www.cba.ca/>

Ombudsman des Services bancaires et d'investissement <http://www.obsi.ca/>

Module 4 - Services bancaires et financiers**Feuille d'activité 4-3****Questionnaire sur les banques et les services bancaires**

En équipe de deux, faites correspondre les éléments de la colonne A à ceux de la colonne B :

Colonne A

1. Compte pour les besoins d'épargne à court terme.
2. Carte qui vous permet d'avoir accès à votre argent par voie électronique.
3. Compte assorti de frais de services et d'opérations minimales.
4. Compte qui vous permet d'épargner et de faire des chèques.
5. Compte pour les opérations quotidiennes.
6. Nom des frais exigés si vous faites un chèque et qu'il n'y a pas assez d'argent dans le compte pour l'honorer.
7. Type d'institution financière qui est la propriété de ses clients.
8. Service qui permet aux employeurs de déposer votre paie dans votre compte.

Colonne B

- A. Dépôt direct
- B. Compte-chèques
- C. Caisse populaire ou coopérative de crédit
- D. Carte de débit
- E. Frais pour provision insuffisante
- F. Compte-chèques et compte d'épargne combinés
- G. Compte d'épargne
- H. Compte à frais modiques

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-4

Comptes et services bancaires

Compte d'épargne

Ce type de compte bancaire peut être utilisé pour mettre de l'argent de côté pour l'épargne à court et à moyen terme. Vous pouvez aussi avoir une carte de débit pour ce compte qui vous permet de faire des dépôts, de retirer de l'argent, de payer des factures, de payer pour des achats par Interac, de virer de l'argent entre les comptes et de vérifier votre solde.

Intérêts :

- › La banque vous verse des intérêts sur vos dépôts. Le montant des intérêts dépend de la banque et du type de compte d'épargne que vous choisissez.
- › Les banques vont parfois payer un taux d'intérêt plus élevé sur les plus gros montants détenus dans un compte.
- › Certaines banques vous versent de l'intérêt si vous maintenez un certain montant d'argent dans votre compte, appelé solde minimum.
- › L'intérêt est bas comparé à une autre forme de placement. Les comptes d'épargne sont bons pour l'épargne à court et moyen terme.

Frais :

- › Les comptes d'épargne peuvent parfois être assortis d'un nombre limité d'opérations gratuites. Après ce nombre, des frais sont exigés pour l'utilisation de votre carte débit, pour les retraits et le paiement des factures
- › Vous pourriez avoir à payer pour recevoir votre relevé bancaire.
- › Il y a aussi des frais pour l'utilisation d'un guichet automatique qui n'appartient pas au réseau de votre banque. Tous ces frais s'additionnent et forment un bon montant.
- › Les frais de service varient beaucoup entre les banques et les types de compte. Assurez-vous de choisir la meilleure option pour vous et de ne pas payer pour des services dont vous n'avez pas besoin.

Compte-chèques

Ce type de compte-chèques est utilisé pour les opérations bancaires quotidiennes. La banque vous fournit une carte débit. Elle vous fournira aussi des chèques, moyennant des frais, que vous pourrez utiliser pour payer les factures.

Intérêts :

- › Vous ne récoltez probablement aucun intérêt sur votre compte-chèques.

Document 4-4, suite**Frais :**

- › Dans certaines institutions financières, les comptes-chèques sont gratuits ou sont assortis de faibles coûts pour certains groupes, comme les jeunes, les étudiants, les personnes âgées ou les personnes handicapées. Le compte peut être assorti de restrictions, veillez à bien vous informer au sujet de ces détails.
- › Souvent, les frais sont exigés sous forme de forfait bancaire qui couvre un certain nombre d'opérations par mois. Il y a des frais supplémentaires lorsque vous dépassez ce nombre.
- › Vous pourriez avoir le choix d'un taux fixe pour un nombre illimité d'opérations.
- › Certains comptes-chèques n'exigent aucuns frais si vous maintenez un solde minimum dans votre compte.
- › Si vous faites un chèque et qu'il n'y a pas suffisamment d'argent dans votre compte pour le couvrir, des frais pour effet sans provision d'environ 40 à 50 \$ vous seront imputés.

Services du compte

Pour les deux types de comptes, votre banque ou coopérative de crédit devraient offrir :

- › les services bancaires par téléphone et Internet
- › une carte de débit pour l'accès aux guichets automatiques bancaires (GAB) et les achats au détail
- › le dépôt direct des chèques du gouvernement ou de votre chèque de paie
- › les paiements par prélèvement automatique ou le paiement automatique de factures
- › les virements automatiques à un compte d'épargne

Autres services

Les banques et les caisses populaires ou coopératives de crédit peuvent proposer d'autres services pratiques comme :

- › prêts hypothécaires
- › prêts personnels ou étudiants
- › cartes de crédit
- › encaissement gratuit des chèques du gouvernement fédéral
- › mandats
- › chèques certifiés
- › virement de fonds.

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-5

Choisir une banque et un compte

Où et quand avez-vous besoin d'utiliser vos services bancaires ?

- › À quelle heure serez-vous en mesure de les utiliser ?
- › Quelles sont les heures d'ouverture de la banque ?
- › Préférez-vous une succursale près du travail ou près de la maison ?

Comment voulez-vous utiliser vos services bancaires ?

- › Préférez-vous régler vos affaires en personne, par téléphone ou en ligne ?
- › Voulez-vous traiter directement avec un caissier de banque ou préférez-vous utiliser un guichet automatique (GAB) ?

De quels types de services avez-vous besoin ?

- › Essentiellement des dépôts ou des retraits de fonds ?
- › Avez-vous l'intention de mettre de l'argent de côté à votre banque ?
- › Avez-vous besoin de faire des chèques ?
- › Avez-vous besoin de contracter un emprunt ou de faire une demande de crédit ?

Quels sont les frais et les taux d'intérêt ?

Une fois que vous avez décidé des services dont vous avez besoin, commencez à comparer les comptes, les taux d'intérêt et les frais entre les diverses banques.

- › Quels sont les frais exigés pour les services dont vous avez besoin ?
- › Combien d'intérêt pouvez-vous gagner sur vos dépôts ?
- › Exige-t-on que vous mainteniez un solde minimum dans votre compte ?

Comparez les prix et les options de différentes banques. C'est la meilleure manière de vous assurer que votre compte bancaire répond à vos besoins.

L'outil de sélection des services bancaires

Le site de l'Agence de consommation en matière financière est l'une des bonnes ressources à consulter pour vous aider à tout démêler. Vous y trouverez un outil en ligne qui vous aidera à déterminer le compte qui convient le mieux à vos besoins. Vous le trouverez à l'adresse :

<http://www.fcac-acfc.gc.ca/eng/consumers/ITools/CoB/default.asp>

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-6

Ouverture d'un compte de banque

1. **Déterminez les services dont vous avez besoin.** L'Outil de sélection peut vous aider à faire votre choix.
2. **Choisissez une banque dont les heures d'ouverture et l'emplacement** vous conviennent, et qui offre tous les services dont vous avez besoin.
3. **Prenez rendez-vous à la banque.** Si vous avez moins de 18 ans, vous devez y aller avec un parent ou un tuteur.
4. **Passez en revue les options du compte.** Posez des questions sur les services, les taux d'intérêt et les frais de service.
5. **Remplissez les documents nécessaires à l'ouverture du compte.** Veillez à apporter les bonnes pièces d'identité.

De quelles pièces d'identité avez-vous besoin ?

Vous avez trois choix :

1. Présentez deux pièces d'identité de la Liste A ci-dessous
ou
2. Présentez une pièce d'identité de la liste A et une pièce d'identité de la liste B
ou
3. Présentez une pièce d'identité de la liste A et faites-vous accompagner d'une personne connue de la banque, qui peut confirmer votre identité.

Liste A	Liste B
<ul style="list-style-type: none"> › permis de conduire canadien › passeport canadien valide › acte de naissance délivré au Canada › carte d'assurance sociale (NAS) › carte de sécurité de la vieillesse › certificat du statut d'Indien › carte d'assurance-maladie provinciale ou territoriale (non acceptée en Ontario, dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba) › certificat de citoyenneté canadienne ou de naturalisation › carte de résident permanent ou formulaire IMM 1000, IMM 1442 ou IMM 5292 de Citoyenneté et Immigration Canada 	<ul style="list-style-type: none"> › carte d'identité d'employé portant votre photo › carte de débit ou carte bancaire portant votre nom et votre signature › carte de crédit émise au Canada portant votre nom et votre signature › passeport valide délivré par un autre pays › carte de client émise par l'Institut national canadien pour les aveugles portant votre photo et votre signature

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-7

Quels sont mes droits ?

Vous avez le droit d'ouvrir un compte même si :

- › vous n'avez pas d'emploi ;
- › vous ne déposez pas immédiatement de l'argent dans le compte ;
- › vous avez déjà fait faillite.

Quand la banque peut-elle refuser de m'ouvrir un compte ?

Une banque peut légalement refuser de vous ouvrir un compte si :

- › vous ne pouvez montrer les bonnes pièces d'identité ;
- › la banque croit que vous allez utiliser le compte pour enfreindre la loi ;
- › vous avez commis un crime envers une banque au cours des sept dernières années ;
- › la banque est d'avis que vous avez donné de faux renseignements dans votre demande d'ouverture de compte ;
- › la banque est d'avis que l'ouverture d'un compte en votre nom pourrait causer préjudice à ses clients ou à son personnel ;
- › vous n'acceptez pas que la banque fasse une vérification de votre dossier relativement aux éléments mentionnés ci-dessus.

Que faire si je pense que la banque a tort de refuser de m'ouvrir un compte ?

Si la banque refuse de vous ouvrir un compte, elle est tenue par la loi de vous remettre une lettre indiquant qu'elle refuse de vous ouvrir un compte. La lettre vous informe de votre droit de communiquer avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Pour en savoir plus, téléphonez sans frais à l'ACFC au 1 866-461-2232.

Que faire si j'ai un compte ans une banque et que celle-ci commet une erreur ?

Si vous souhaitez déposer une plainte sur la manière dont une banque a traité des opérations sur votre compte, suivez ces étapes en vue du règlement de votre plainte :

1. Parlez à un représentant du service à la clientèle de votre succursale.
2. Faites parvenir une lettre au directeur de la succursale ou au directeur régional.
3. Faites parvenir une lettre à l'ombudsman de l'institution.
4. Appelez l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), sans frais au 1 888-451-4519.

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-8

Services financiers parallèles

Les services financiers parallèles sont des services offerts hors du réseau bancaire réglementé traditionnel. Ils ne sont pas faits pour y déposer de l'argent comme une banque ou une caisse populaire ou coopérative de crédit. Ils proposent les services suivants :

Agences d'encaissement de chèques

Ce sont des endroits où vous pouvez encaisser des chèques, si vous n'avez pas de compte de banque. On exige habituellement un pourcentage du montant de votre chèque, plus des frais de service

Exemple : pour un chèque de 1000 \$, on demandera des frais de 3 % (30 \$) plus de frais de service de 3 \$, pour des frais totaux de 33 \$. CHER!

Prêts sur salaire

Un prêt sur salaire est un prêt à court terme de deux à quatre semaines jusqu'à votre prochain chèque de paie. Les prêts sur salaire sont offerts par des prêteurs privés et les agences d'encaissement de chèque.

Vous pouvez habituellement emprunter jusqu'à 50 % de votre prochain chèque de paie. Pour obtenir ce prêt, vous devez :

- › fournir à la société de prêt la preuve que vous avez un revenu régulier, comme un ou deux bordereaux de paie ;
- › montrer une pièce d'identité ;
- › donner au prêteur un chèque postdaté ou la permission de retirer de l'argent de votre compte de banque.

Un prêt sur salaire est un moyen très cher d'emprunter de l'argent. En plus d'exiger de nombreux frais de service, ils sont très élevés, ainsi que leurs taux d'intérêt. Ils sont encore plus élevés si vous ne remboursez pas le prêt à temps. Et il pourrait vous être impossible d'éviter de payer les intérêts – il pourrait même y avoir des frais si vous payez le prêt à l'avance!

Les frais moyens pour un prêt de 300 \$ sur deux semaines sont supérieurs à 60 \$. Si vous transposez ce montant en taux d'intérêt annuel, vous obtiendrez un taux de 520 %.

Assurez-vous de lire la convention de prêt et de bien comprendre les modalités avant de la signer. Conservez un exemplaire pour vos dossiers.

Services de remboursement rapide d'impôt

Ce sont des services que vous pouvez utiliser pour vous aider à remplir votre déclaration de revenus. Ils annoncent un « remboursement immédiat », mais il ne s'agit pas d'un remboursement d'impôt. Ce sont des prêts très dispendieux.

Ces services sont assortis de frais élevés. Il y a des frais de préparation, des frais de transmission électronique des déclarations, des frais pour l'encaissement des chèques et des frais de crédit. Ces frais s'additionnent et totalisent des centaines de dollars.

Vous obtenez immédiatement un montant de remboursement, moins les frais. Le gouvernement envoie le remboursement au service de traitement des déclarations, et ainsi votre emprunt est remboursé.

Si le gouvernement refuse le remboursement, ou s'il est inférieur au montant prévu, vous devrez rembourser le prêt au service de traitement de la déclaration de revenus.

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-8, suite

Bureau de prêteur sur gages

Les bureaux de prêteur sur gages prêtent de l'argent en échange d'objets de valeur, comme des bijoux et des articles électroniques. Ces objets sont la « garantie » du prêt. Si vous remboursez le prêt, on vous remet l'objet. Si vous ne le remboursez pas, le prêteur sur gages conserve l'objet et le vend à quelqu'un d'autre.

Vous devrez montrer une pièce d'identité. Le bureau de prêteur sur gages peut effectuer une vérification pour savoir si l'objet n'a pas été déclaré volé.

Les bureaux de prêteur sur gages exigent souvent des frais et des intérêts élevés. De plus, ils détiennent votre garantie, même si les prêts qu'ils fournissent équivalent à seulement une fraction de la valeur véritable de l'objet.

Programmes de location-achat

Ce sont des programmes qui permettent aux gens d'acheter des articles de maison (comme des produits électroniques, des appareils électroménagers ou des meubles) en payant des frais hebdomadaires.

Il se peut qu'il y ait des frais pour l'établissement du plan de location, un dépôt en cas de dommages, des frais d'assurance, des frais d'acquisition et des frais d'annulation. Les frais d'intérêt sont élevés. Ils sont de 28 à 40 % par année, ce qui signifie que lorsque vous aurez remboursé, le coût total de l'article sera de deux à douze fois plus élevé que le prix original.

Si vous sautez un paiement, vous devrez peut-être retourner l'article au magasin, ou on vous le réclamera. Dans un tel cas, vous perdrez probablement l'argent des paiements effectués à cette date.

Module 4 - Services bancaires et financiers

Feuille d'activité 4-10

Établissement d'objectifs

Prenez quelques minutes pour réfléchir et déterminer les éléments de cet atelier qui correspondent à votre vie. Établissez un ou deux objectifs INTELLIGENTS pour l'utilisation des services bancaires et des services financiers parallèles.

Exemple :

Objectif : Examiner mon compte de banque pour trouver des moyens d'améliorer les services et de réduire les frais.	Quand ?
Tâches : <ul style="list-style-type: none"> › Trouver les frais sur mon relevé bancaire › Regarder dans le site Web de ma banque pour de l'information sur mon compte. › Utilisez l'Outil de sélection de comptes de banque pour comparer les options de comptes offerts dans les autres banques. › Demandez au service à la clientèle de ma banque de me suggérer des moyens de réduire mes frais. 	D'ici vendredi Durant la fin de semaine Lundi

1. Objectif :	
Tâches :	Quand ?

2. Objectif :	
Tâches :	Quand ?

Module 4 - Services bancaires et financiers**Document 4-11****Ressources****Banque du Canada www.banqueducanada.ca**

Renseignements sur la banque centrale du Canada qui a pour tâche de préserver la valeur de notre monnaie. Vous pourrez consulter dans ce site les soldes bancaires non réclamés, les taux d'intérêt de la Banque du Canada et un grand nombre de renseignements sur notre système financier.

Société d'assurance-dépôts du Canada www.sadc.ca

Pour en apprendre davantage sur la protection de nos dépôts dans des banques canadiennes contre les faillites des banques.

Agence de la consommation en matière financière du Canada www.fcac-acfc.gc.ca

Ce site éducatif contient des renseignements sur la réglementation relative à la consommation, sur vos droits en tant que consommateurs de services bancaires, sur les types de comptes et sur la manière de choisir une institution financière et des produits qui répondent à vos besoins.

Association des banquiers canadiens www.cba.ca

L'Association des banquiers canadiens tente de favoriser la compréhension du secteur bancaire au Canada. Son site contient des renseignements et des recherches sur le système bancaire et sur les questions de consommation en matière financière.

Centrale des caisses de crédit du Canada www.cucentral.ca

La voix des caisses populaires ou coopératives de crédit à l'échelle nationale. Le site offre de l'information sur le modèle des caisses populaires ou coopératives de crédit et sur leur emplacement dans votre collectivité.

Ombudsman des Services bancaires et d'investissement www.osbi.ca

Service juste et impartial de règlement des différends de services bancaires entre les banques participantes et les sociétés de placement et leurs clients.

Acorn Canada www.acorncanada.org

Organisme qui dresse divers rapports sur l'industrie des prêts sur salaire au Canada.

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-12

Glossaire

Assurance-dépôts : régime d'assurance visant à protéger les fonds que vous avez déposés en cas de faillite d'une banque, d'une coopérative de crédit ou d'une société de fiducie (voir Société d'assurance-dépôts du Canada).

Banque : institution financière qui accepte des dépôts, accorde des prêts et offre d'autres services financiers.

Carte de débit : carte qui vous permet de transférer électroniquement des fonds de votre compte pour régler vos achats.

Chèque : ordre de paiement émis à une banque, à une coopérative de crédit ou à une société de fiducie de verser une certaine somme prélevée du compte du déposant au profit de la personne désignée sur le chèque.

Compte : dans une banque ou une coopérative de crédit, sert pour les dépôts, les retraits, les emprunts ou les placements.

Compte-chèques : compte établi dans une banque, une coopérative de crédit ou une société de fiducie qui permet au déposant de tirer des chèques.

Compte d'épargne : compte établi auprès d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une coopérative de crédit portant intérêt sur les fonds que vous déposez.

Coopérative de crédit : institution financière détenue par ses déposants et ses emprunteurs.

Dépôt : somme détenue dans un compte d'une banque, d'une coopérative de crédit ou d'une société de fiducie.

Faillite bancaire : situation selon laquelle une banque ne dispose pas de fonds suffisants pour rembourser les déposants.

Frais bancaires : frais facturés aux clients au titre des services bancaires.

Frais fixes : frais qui ne varient pas beaucoup d'un mois à l'autre, comme le loyer et les services publics.

Guichet automatique bancaire (GAB) : terminal que vous utilisez pour effectuer vos transactions bancaires au moyen d'une carte à puce.

Institution financière : une banque, une société de fiducie, une coopérative de crédit ou toute autre institution offrant des services financiers comme les comptes d'épargnes et les comptes-chèques, les prêts, les cartes de crédit et les placements.

Numéro d'identification personnel (NIP) : numéro confidentiel que vous utilisez pour accéder à des services bancaires automatisés, à un ordinateur ou à un réseau téléphonique.

Relevé de compte : document qui vous est transmis chaque mois et sur lequel figurent les mouvements enregistrés dans votre compte.

Retenues : voir retenues sur salaires, retenues d'impôt à la source.

Retirer : prélever un montant d'argent à même un compte.

Retrait : montant prélevé à même un compte.

Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) : société d'État établie par le gouvernement fédéral pour assurer les montants déposés dans les banques canadiennes et dans certaines autres institutions financières.

Solde : montant que vous détenez ou qui est exigible dans votre compte.

Taux annuel : taux d'intérêt annuel sur un prêt. Ce taux peut être différent des taux annoncés. Il peut être calculé selon des normes qui aident les emprunteurs à comparer les taux.